



SMIC : FO conteste le rôle donné au groupe d'experts

FO estime que le rôle du groupe d'experts dans le processus de décision sur le SMIC est infondé et appelle à y mettre fin.

Depuis sa création en 2009, c'est à dire 12 années successives, il s'est systématiquement exprimé en défaveur d'une augmentation du SMIC, hors réévaluation minimale liée à l'application de la formule légale, et va jusqu'à remettre en cause ce mécanisme de revalorisation automatique.

FO constate que, de fait, les rapports successifs du groupe d'experts servent de justification aux gouvernements pour renoncer à tout « coup de pouce ». La consultation de ce groupe par les pouvoirs publics se substitue à une consultation effective et sincère des interlocuteurs sociaux (confédérations syndicales et organisations patronales). En l'occurrence, la décision de s'en tenir à la stricte augmentation mécanique du SMIC au 1er octobre – donc sans coup de pouce – a été prise après consultation du groupe d'experts, sans que les organisations syndicales n'aient été informées au préalable.

Cette situation conduit à compenser l'absence de revalorisation consécutive du SMIC par des dispositifs pris en charge par l'Etat, tels que la prime PEPA, la prime d'activité ou le chèque énergie. Outre que c'est la preuve que le SMIC ne suffit pas pour boucler les fins de mois, cela conduit à exonérer les employeurs d'engager des négociations de revalorisation des grilles salariales susceptibles de répondre de manière pérenne à l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

FO rappelle que la consommation des ménages, donc le pouvoir d'achat des salariés, est un facteur important de l'activité économique en France. L'indispensable relance doit s'appuyer sur l'augmentation des salaires et non sur la poursuite de la modération salariale alors que se confirme l'amélioration globale des taux de marge des entreprises.

Paris, le 16 septembre 2021

Contacts :

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

**Secteur de la
Négociation collective
et des Salaires**

✉ kgournay@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.20

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ yveyrier@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01